



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 22 avril 2026

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

**Préavis 09-2026 Projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc
CFF de Rochettaz - Etudes de projet (SIA 32 à 41)**

Crédit demandé : CHF 500'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 09-2026 du 4 mars 2026,
vu le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI),
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. de ne pas allouer à la Municipalité un crédit de CHF 500'000.00 TTC, destiné à financer les études d'ouvrage pour la création d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Patrick DU BOIS



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 22 avril 2026